

*des Princes &c.* Octobre 1763. 277

La Frégate la *Thétis*, partie de la Guadalupe le 13. Juillet, arriva le 24. Août à Brest, & a donné l'avis que l'Isle de *Sainte Lucie* a été renduë à la France le 13. Juin, & que les ordres de la Cour de Londres ayant été remis le 23. du même mois de Juin à la *Guadalupe*, à la *Desirade*, à *Marie-Galante* & à la *Martinique*, ces Isles sont rentrées le 6. & le 8. Juillet sous la domination du Roi. Ce qui regardoit l'*Inde*, on en apprend par l'arrivée d'un Vaisseau, que tout y est aussi consommé, conséquemment à ce qui a été réglé dans le Traité de Paix avec l'Angleterre. On destine à présent une Peuplade pour l'*Inde*, au moyen d'une quantité de malheureux qui arrivent journellement à *Caen* où ils s'enrôlent. Leurs femmes & enfans y sont reçus.

L'affaire litigieuse des *Indes* & du *Canada* pour divers particuliers est autant que terminée. Mr. Dupleix, ci-vant Gouverneur de *Pondichery* a publié, pour ce qui le touchoit, deux Mémoires consécutifs, l'un préparatoire, l'autre pour achever sa justification. L'effet a suivi. On avoit voulu l'impliquer dans les affaires du *Canada*. Il s'en est purgé, & il est à présent justifié en plein pour ce point. En 1759, Mr. Dupleix donna un Mémoire contre la Compagnie des Indes, dont il répétoit plusieurs millions, & accusoit Mr. Law, Chevalier de l'Ordre de Saint Louis & ci-devant Major des troupes du Roi dans l'*Inde*, d'avoir livré aux ennemis la Ville & la Garnison de *Trichenapali*. Dès-que cette imputation fut publique, les parens de Mr. Law s'efforcèrent de la détruire, & aujourd'hui Mr. Law lui-même, qui est de retour, accuse son accusateur, & lui demande une réparation éclatante.